



## MEMBRES DU CHS

**Le CHS doit être une force de proposition et un acteur privilégié de la prévention. Réaliser une formation intégrant tous les membres permettra à chacun d'avoir un message commun et initiera le travail d'équipe indispensable à l'autorité territoriale et aux agents pour avoir un CHS efficace.**

### OBJECTIFS

- Donner les **moyens** et les **outils** pour que le **CHS** soit un **acteur de prévention** dans la collectivité.
- **Expliquer** le contenu du **décret du 10 juin 1985 modifié** le 16 juin 2000.
- Positionner le **rôle** et les **missions** des différents **acteurs** définis par le **décret du 10 juin 1985** (ACMO, ACFI, Médecine de prévention, Membres du CHS).
- **Connaître** les **risques existants** dans la collectivité territoriale.
- Apprendre à **analyser les accidents de service** avec la méthode de l'arbre des causes.
- **Construire** un **plan d'actions**.

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE (5 Jours)

Pour toute **collectivité** disposant d'un **effectif de plus de 200 agents** exposés à des **risques professionnels spécifiques**, un **CHS doit être créé** afin de contribuer à la prévention des accidents de service et des maladies professionnelles.

Pour les collectivités employant **moins de 200 agents**, le **Comité Technique Paritaire de la collectivité ou du Centre de Gestion** assure ces missions.

**Formation obligatoire** pour les membres du CHS conformément au décret du 10 juin 1985 modifié.

### CONTENU TYPE

- La **démarche de prévention** : les enjeux de la prévention...
- La **réglementation** relative au CHS : mission, fonctionnement du CHS.
- **L'application du livre II titre III** du code du travail.
- La situation de **danger grave et imminent**, le **droit de retrait**.
- **Les accidents de service et les maladies professionnelles** : définitions, conditions de reconnaissance, méthodes d'analyse dont la méthode de l'arbres de causes.
- **L'identification des risques** et des **conditions de travail** : méthodes, outils...
- **La construction du plan d'actions** : apprendre à rédiger un plan d'actions permettant une communication efficace sur les actions du CHS.
- **La réunion** : préparation de l'ordre du jour, déroulement, compte-rendu.

### LES + DE LA FORMATION

- La **personnalisation** avant le démarrage de la formation aux spécificités de la collectivité.
- **L'intervention** dans la formation d'acteurs de la prévention de la collectivité : médecin, service sécurité, ACMO.
- L'identification des risques sous la forme ludique : jeu « **Le Loto de la Prévention**® ».
- La réalisation de visites de terrain pour réaliser une analyse de risques avec des outils simples et constructifs.
- La réalisation d'un **travail inter stage**.
- Analyse d'accidents à partir de **films, de compte rendus d'accidents de la collectivité**.

### À QUI PROFITE LA FORMATION

Les représentants du personnel au CHS  
Le médecin de prévention

Les représentants de l'administration au CHS  
Les ACMO

### TÉMOIGNAGE

« Depuis la formation, le CHS travaille en inter syndical et prend en charge des projets d'amélioration des conditions de travail. Il est reconnu comme un acteur de la prévention dans la collectivité ».

**Pour plus de renseignements, prenez contact avec notre équipe de consultants**